

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08

FSU Ardennes 48 rue Victor Hugo 08000 CHARLEVILLES-MÉZIÈRES
Téléphone : 03 24 33 14 14 **Fax : 03 24 37 65 74**

Une rentrée décisive ?

L'année scolaire 2009/2010 qui s'achève aura non seulement été marquée par des suppressions massives de postes mais aussi par l'annonce de réformes plus régressives les unes que les autres.

Tout cela a conduit les personnels du service public d'Éducation à exprimer leur colère à de nombreuses reprises : grèves nationales les 24 novembre 2009 et 21 janvier 2010, manifestation nationale du 30 janvier 2010 pour l'éducation, grèves et manifestations interprofessionnelles les 23 mars 2010, 27 mai 2010 et 24 juin 2010.

Il faut dire que les motifs de cette colère sont nombreux et se multiplient jour après jour :

- Suppressions massives de postes.
- Réformes inacceptables dont la FSU demande le retrait : mise en place du socle commun de compétences, réforme du lycée, suppressions des BEP et réforme du baccalauréat professionnel, réforme de la formation des enseignants et de la gouvernance des établissements...
- Remise en cause de l'éducation prioritaire, casse du service public d'orientation...

Et maintenant le projet de réforme des retraites qui constitue une régression sociale sans précédent.

Ce n'est pas fini, le démantèlement du service public d'éducation pourrait même s'accélérer puisque le « schéma » d'emplois 2010-2013 du ministre de l'éducation, s'il se confirme, prévoit :

- La fin de la scolarisation des enfants de deux ans
- La fin des RASED
- La fermeture de très nombreuses écoles ou établissements scolaires en milieu rural
- L'augmentation sensible des effectifs dans les classes, en collège notamment.

Les choix gouvernementaux sont clairs : distribution de milliards pour alléger les charges des entreprises et renflouer les banquiers spéculateurs d'un côté, suppressions massives d'emplois et de crédits dans le secteur de l'éducation de l'autre.

Dans ces conditions, la rentrée de septembre 2010 pourrait s'avérer décisive. En effet, dès le 7 septembre, le projet de loi sur la réforme des retraites sera débattu par les députés puis rapidement viendra la préparation du budget 2011 qui pourrait avoir des conséquences graves pour les écoles, collèges, lycées et LP du département des Ardennes.

Après le succès de la journée du 24 juin, il faudra une action unitaire de haut niveau au début du mois de septembre 2010 pour faire échec à tous ces projets régressifs.

En attendant bonne vacances à tous.

Didier JANIN,
Secrétaire Départemental



Déposé le 2 juillet 2010
Routage 206.
Dispensé de timbrage.
Charleville-Mézières CTC

Sommaire :

- Page 1 : Édito
- Pages 2 : Enseignement agricole public : le rapport de et 3 force
- Page 4 : Heures et malheurs de la réforme de la voie professionnelle
- Page 5 : 62ème congrès de la FGR
- Page 6 : Les États Généraux des services publics
- Page 7 : Résultats des élections internes
- Page 8 : Droit de grève chez les agents

Enseignement agricole public: le rapport de force

« **Occuper davantage pour mieux se faire entendre** », telle est désormais la devise de l'intersyndicale FSU, CGT et Sud du MAAP.

Touchés de plein fouet par les différentes réformes, les deux établissements de l'enseignement public agricole des Ardennes, mais aussi ceux de toute notre région, ont participé activement à chacune des actions menées cette année scolaire tant au niveau national qu'au niveau régional. Au niveau régional, différents problèmes comme un gel de classe (une classe de première a été gelée le 12 juillet 2009 alors que tout le monde était en vacances et que rien ne le justifiait), un changement des règles du recrutement des élèves de 3^{ème} (encore pendant les vacances), des ouvertures de filières dans le privé (certaines ouvertures nettes et d'autres en directe concurrence avec des formations publiques alors que dans nos établissements des seuils de recrutements nous sont imposés), nous ont menés à boycotter plusieurs CTPR.

Mais rien n'est possible sans des actions d'envergure nationale, actions précisées ci-dessous.

➤ **Résumé des épisodes précédents**

Durant l'année scolaire 2008-09, les personnels de l'enseignement agricole public ont pratiqué la rétention des notes, pour obtenir une rallonge budgétaire permettant d'assurer la rentrée 2009. Après le refus du ministre de répondre à l'ultimatum du 11 juin, ils ont organisé le blocage des centres de correction d'écrit. Résolus et confiants, ce sont plus de 400 manifestants qui se sont retrouvés le 11 juin 2009 devant la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche à Paris.

Les demandes étaient simples :

- le rétablissement des quelques cent emplois de contractuels encore promis aux licenciements ;
- le rétablissement des quelques deux cents emplois de fonctionnaires injustement supprimés au budget 2009 ;
- la revendication d'un moratoire sur toutes les suppressions d'emploi au budget 2010.

La satisfaction de ces trois conditions étaient une nécessité pour espérer assurer a minima une rentrée digne de ce nom en septembre 2009.

Le ministre nouvellement nommé alors, Bruno Le Maire, prenant la mesure du « désarroi des personnels », avait convoqué, à l'automne 2009, des « Assises de l'enseignement agricole public » dont les conclusions ont été loin des 21 propositions du Snetap-FSU.

Puisque la lutte des personnels de l'EAP converge avec celles des agents des autres services du ministère, sur fond de défense des services publics, une nouvelle phase de l'action s'engage maintenant, sur des bases communes.

➤ **Printemps des DRAAF**

Une superproduction proposée par l'intersyndicale (FSU - CGT - Solidaires) du MAAP :

Prologue - 2 mars 2010 : 200 personnels représentant tous les services et établissements du MAAP, sont venus manifester au Salon de l'Agriculture.

Épisodes (saison 1) - 1er et 2 avril 2010 : occupation de la DRAAF (notre autorité académique : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) de la région Centre à Orléans ; 7 avril : occupation de la DRAAF Midi-Pyrénées à Toulouse ; 8 avril 2010 : occupation de la DRAAF Languedoc-Roussillon à Montpellier.

➤ **Rencontre avec le ministre**

Ces premières actions ont permis d'obtenir une rencontre avec le ministre, Bruno Le Maire, le 13 avril 2010, durant une heure.

Mais les résultats de cette rencontre sont loin d'avoir été satisfaisants. Si nos représentants ont été écoutés... ils n'ont pas pour autant été entendus.

➤ **Appel à une action nationale**

Alors que les occupations de DRAAF se poursuivent, les organisations CGT, FSU, Sud-Solidaires du MAAP ont dressé le constat de la situation au MAAP et lancé un appel à la poursuite de l'action en vue d'une manifestation nationale.

➤ **Poursuite des occupations**

Épisodes (saison 2) - 22 avril 2010 : occupation de la DRAAF Haute Normandie à Rouen - 4 mai 2010 : occupation de la DRAAF Bretagne à Rennes - 6 mai 2010 : occupation de la DRAAF Bourgogne à Dijon - 6 mai 2010 : occupation de la DRAAF PACA à Marseille - 11 mai 2010 : occupation de la DRAAF Rhône-Alpes à Lyon.

19 mai 2010

Le ministre a reçu l'intersyndicale et a ouvert quatre chantiers de négociation : « précarité, blocage des carrières, conditions de travail et les missions du MAAP ». Obérant de fait l'espace de négociation en passe de s'ouvrir parce que pour négocier encore faut-il en avoir les moyens, l'intersyndicale a appelé résolument l'ensemble des personnels du MAAP à un rassemblement revendicatif à Paris le 17 juin 2010.

➤ **Poursuite de l'action** : agir sur les négociations

Épisodes (3^{ème} saison) - 27 mai : occupation de la DRAAF Aquitaine à Bordeaux - 3 juin : retour à la DRAAF Languedoc-Roussillon à Montpellier

➤ **À Paris le 17 juin 2010 !**

Plus de 400 agents du ministère dont 12 Ardennais ont occupé différents locaux du ministère de l'agriculture et lancé un nouvel avertissement solennel au ministre et au gouvernement.

Faisant le constat du refus manifeste du Ministre Bruno Le Maire, comme du gouvernement, de répondre favorablement à la demande légitime des personnels de mettre un coup d'arrêt aux suppressions d'emplois publics, l'Assemblée Générale a décidé de lancer un « appel du 17 juin 2010 ».



Cet appel n'était assurément pas celui du renoncement, mais celui de la détermination à :

exiger le retrait de la contre-réforme des retraites en manifestant massivement le 24 juin 2010 ;

exiger l'arrêt des suppressions d'emplois dans l'ensemble des services du Ministère de l'Agriculture en poursuivant dans tous les services les actions engagées et en les amplifiant, notamment dans le secteur de l'Enseignement Agricole à l'occasion de l'épreuve de contrôle du Bac Pro- du 6 juillet 2010.

Le Ministre doit entendre cet ¹ « appel du 17 juin 2010 » et la détermination des personnels du MAAP et de ses établissements publics.

Ce ne sont pas moins de quatre bâtiments publics qui ont été envahis et occupés par des personnels en colère (les locaux du siège du

Ministère à Varenne-Barbet de Jouy, des établissements publics des Haras Nationaux, de l'Agence de Service des Paiements et de France Agrimer).

Les manifestants ont ensuite convergé devant le Ministère, son Secrétaire Général ayant accepté de recevoir une délégation.

Mais devant les instructions données aux forces de l'ordre, d'utiliser la manière forte à l'égard des personnels rassemblés, nous avons décidé collectivement de refuser cette audience. En effet, cela confirme la volonté de ce gouvernement de poursuivre de façon brutale son offensive contre les services publics et l'emploi public.

Les personnels du Ministère de l'Agriculture n'accepteront pas un budget 2011 qui prévoit la suppression de 800 emplois de plus, sans compter les gels qui accompagneront ces mesures de casse des services publics, et auxquels plusieurs centaines d'autres suppressions viendraient s'ajouter pour 2012 et pour 2013.

Les personnels rassemblés ce 17 juin 2010 ont été clairs: Si Bruno Le Maire refuse d'entendre les exigences de ses agents sur l'arrêt des suppressions d'emplois, la préservation et le renforcement de leurs missions de service public et l'amélioration de leurs conditions de travail, les services du Ministère s'arrêteront de fonctionner et cet engagement sera tenu avant le vote du budget triennal en fin d'année civile !

Pour cette action du 17 et pour les deux établissements publics de l'enseignement agricole de notre département deux minibus ont été affrétés. Nous avons occupé les locaux des Haras Nationaux avec nos copains de la grande région Nord-Est et manifesté avec force le 24 juin 2010.

Continuons de nous mobiliser, l'action paie.

(1) Épreuves introduites en 2009 qui contrairement au MEN, n'ont pas été remaniées et ne garantissent aucunement un niveau de qualification

(2) Dont 248 suppressions pour l'enseignement technique agricole et 24 pour l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage

Jean-Philippe GUÉNARD, SNETAP

Heures et malheurs de la réforme de la voie professionnelle

Cette année scolaire a été mise en place dans les LP la réforme du bac pro 3 ans testée au préalable dans quelques lycées, avec d'ailleurs des avis très mitigés voire négatifs. Faisant fi de ces remarques la machine s'est mise en place, l'objectif étant bien sûr de réduire la voilure au niveau des postes et des sections avec une considération très relative des aspects pédagogiques de la question.

Quelques lycées professionnels dont ceux de l'hôtellerie gardent encore le diplôme du BEP mais semblent bien isolés au milieu des changements, ce qui d'ailleurs leur rend la tâche difficile car pour ces « résistants » le nouveau programme dans l'enseignement général devrait s'appliquer. Exercice difficile et périlleux en attendant que tout s'aligne sur le modèle suivant : une formation en 3 ans avec une certification intermédiaire en fin de deuxième année et l'épreuve terminale au bout des trois ans, une série de passerelles permettant aux élèves de naviguer entre les formations (notamment de CAP deuxième année vers l'année de 1^{ère} bac pro 3 ans : un comble lorsqu'on connaît le niveau respectif des deux formations et la difficulté des élèves).

L'ambition affichée est d'attirer tout élève venu de 3^{ème} de collège dans ces sections, mais dans les faits le même parcours d'orientation demeure. Les élèves fragiles ont tendance à être envoyés dans ces sections, or les nouveaux programmes très exigeants sur les connaissances et les apprentissages ne sont pas forcément adaptés. Du coup, on assiste à un décrochage plus précoce et ces élèves doivent être réorientés soit vers un autre bac pro 3 ans, soit vers un CAP en recommençant le parcours depuis la première année, soit vers l'apprentissage !

Eurêka, la volonté de gonfler les effectifs des CFA privés semble ainsi se profiler négligeant la voie professionnelle publique avec l'idée sous-jacente de ratiboiser encore des filières.

Pour éviter les critiques notamment sur le plan pédagogique, le ministère a « inventé » l'accompagnement personnalisé qui doit permettre à tout élève de se trouver encadré pour éviter qu'il ne décroche face à des notions de programme souvent empruntés aux classes de seconde et de première du lycée général. Dans les faits, cette pratique demande encore à faire ses preuves et ne pourra pas combler toutes les lacunes et rattraper un niveau que les élèves peineront à

obtenir; une année en moins dans un cursus reste un handicap important et la notion de miracle dans l'éducation n'existe pas : il faut du temps et du travail pour que les élèves réussissent. Comment tromper ces manques ? Par une méthode pratique, efficace et pas toujours parfaitement encadrée : le contrôle en cours de formation. Le CCF est de plus en plus répandu et fait d'ailleurs l'objet de la majorité des épreuves prévues pour la certification intermédiaire en fin de 2^{ème} année Bac Pro 3 ans, censée « remplacer » le défunt BEP et donner surtout le change. Seul un groupe de matières y échappe – français, histoire-géo et ECJS- après une série de tractations, c'est le seul qui aura droit à une épreuve ponctuelle et donc à une véritable objectivité de la certification. Qu'en est-il pour la suite ? L'année de terminale même si des épreuves restent ponctuelles, est encore dans le flou d'autant que l'épreuve de rattrapage y sera intégrée. Cette dernière actuellement en pratique fait l'objet de nombreux changements, intégrant une partie français-histoire géo à une autre dédiée aux maths et au secteur professionnel. Cet oral a en fait été pensé en fonction du bac pro 3 ans, et il est expérimenté avec le bac pro ancienne formule pour aménager et « améliorer » l'épreuve avec l'arrivée des premiers lauréats bac pro 3 ans, prévus pour 2012. De plus, on ajoute à ces épreuves générales, les exigences des PFE (période de formation en entreprise) qui passent de 16 à 22 semaines sur 3 ans, en sachant que les élèves n'obtiendront la majorité que l'année de première voire de terminale. Ils ne pourront donc accéder à l'utilisation des machines considérées dangereuses pour les moins de 18 ans, ce qui est le cas pour beaucoup de sections industrielles. Encore une incohérence de cette réforme !

Au final en plus de son approximation, les dommages collatéraux sont nombreux. Des collègues voient leurs postes supprimés avec cette réforme qui nécessite mathématiquement moins d'heures, mais les postes disponibles sont pour certains bloqués par les collègues sortis du concours. Un élément de plus qui va provoquer l'instabilité de notre profession avec le risque de voir se dégrader les conditions d'enseignement auprès d'un public qui nécessite une présence forte, exposé qu'il est à un danger de décrochage évident.

Frédéric RINGAUD (SNUEP)

62^e CONGRES DE LA FGR-FP

La FGR-FP, c'est la Fédération Générale des retraités de la Fonction Publique.

Créée en 1936, elle a été longtemps la seule organisation regroupant les fonctionnaires retraités.

Aujourd'hui s'y retrouvent des fonctionnaires retraités de tous horizons : Impôts, ONF etc. mais il faut bien constater que les adhérents sont majoritairement membres des principaux syndicats de l'Éducation Nationale, dont ceux de l'UNSA et de la FSU.

Tous les retraités appartenant à un syndicat de la Fonction Publique sont automatiquement affiliés à la FGR qui compte néanmoins environ 20 % d'adhérents directs.

Le 62^e congrès de la FGR vient d'avoir lieu début juin à PAU . J'ai été un des délégués de la section des Ardennes.

Au-delà des nuances entre les différents courants, il s'est dégagé une grande unanimité pour condamner l'actuelle politique du gouvernement et réclamer la défense des retraités actuels et futurs.

À chacun de s'engager davantage dans la vie de la FGR. Il y a du travail à l'intérieur et à l'extérieur : la plupart des retraités ne sont pas organisés et beaucoup d'entre eux ont soutenu le candidat Sarkozy en 2007 .

Or, tous vont continuer de subir les régressions en cours et aucun retraité actuel ne doit se croire à l'abri d'autres attaques.

Christian MARRY

Les États Généraux du service public

Le Président de la République et le gouvernement ont entrepris une vaste opération de démantèlement des services publics, notamment à travers la Révision Générale des Politiques Publiques mais aussi par un travail de sape qui tend à faire croire que les services publics ne remplissent pas correctement leurs missions. La Poste, la SNCF, la Justice, l'Éducation, la Santé, l'Énergie (EDF, GDF), tous les services publics sont concernés.

De nombreux conflits et de nombreuses luttes ont lieu ou ont eu lieu dans l'un ou l'autre de ces secteurs et ont parfois réussi à faire échec à cette politique de démantèlement. Cependant, une question se pose et elle est d'importance : face à cette politique, ne doit-on pas adopter une position plus offensive que celle qui consiste à résister en perdant le moins d'acquis possibles ?

C'est en partant de cette question que des organisations syndicales, des associations et des partis politiques ont créé un comité national chargé d'organiser des États Généraux du Service Public. Cette démarche qui se veut largement ouverte et pluraliste afin de permettre le débat d'idées et l'élaboration de propositions a été lancée il y a 6 mois. Un calendrier d'actions a été établi :

- Organisation de comités au niveau local chargés d'organiser des rencontres pour le service public au cours des mois d'avril et mai 2010.
- Rencontre au niveau national des représentants des comités locaux afin de préparer plusieurs initiatives d'envergure nationale à l'automne 2010 : pétition, manifestation nationale, États Généraux nationaux entre autres.

Dans le département des Ardennes, plusieurs associations*, partis politiques* et organisations syndicales*, membres du comité national, se sont rencontrés afin d'apporter la contribution du département des Ardennes aux États Généraux du Service Public. Après plusieurs rencontres de préparation, une réunion publique a été organisée le mercredi 2 juin 2010 avec la participation de Jean-Michel Drevon, coordonnateur général du comité national. Elle s'est déroulée en 3 parties :

Première partie : Étât des lieux de quelques services publics ardennais.

Deuxième partie : Intervention du coordonnateur général pour présenter l'intérêt et les objectifs de la démarche

Troisième partie : Débat avec la salle

La première partie a vu l'intervention de plusieurs responsables syndicaux locaux qui ont présenté la situation de plusieurs services publics dans le département des Ardennes : la SNCF, la Poste, l'Éducation, la Justice, l'Hôpital Public, les Services Publics Territoriaux,.

Dans son intervention, le coordonnateur général a présenté les services publics comme étant une richesse et non pas un coût. Il a rappelé leur importance dans le contexte de la crise économique, sociale et environnementale que nous connaissons actuellement : ils ont été des « amortisseurs sociaux ». Si la crise a été moins forte en France que dans d'autres pays européens, c'est dû, entre autres, au rôle que jouent les services publics.

Jean-Michel Drevon a ensuite présenté quatre questions centrales pour le maintien et le développement des services :

Quels champs des services publics et à quel niveau ?

Quels sont les biens communs dont nous estimons qu'ils justifient un service public ? À quels niveaux ? Quelles caractéristiques communes et quel contenu pour les missions incombant à l'ensemble des services publics pour servir l'intérêt général ? Déconcentration et/ou décentralisation ? Face au désengagement de l'État, au sabordage des services publics nationaux, certains théorisent une régionalisation dans le cadre d'une Europe des régions ? Quel impact de la réforme projetée des Collectivités Territoriales, de la RGPP et de la réorganisation territoriale de l'état ? Il nous faudra poser le problème des régions, de l'État et de l'Europe. Quel rôle des services publics sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur les questions environnementales ? Le service public face à la concurrence ?

Quelle démocratie ?

Comment associer, au-delà d'un référendum, la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des services publics ? La proximité géographique peut-elle faciliter cette gestion démocratique ? Cela renvoie aussi à une question plus générale de démocratisation de la société, du travail...

Quels financements ?

On sait que depuis 20 ans il est de bon ton de promettre des baisses d'impôts. On voit aujourd'hui les débats autour de la fiscalité locale, de la fiscalité environnementale. On sait aussi que le résultat est non seulement un affaiblissement des moyens de l'État et des Collectivités Territoriale, mais aussi que la fiscalité est de plus en plus injuste, la caricature étant la loi TEPA. Il ne peut y avoir de services publics, de politiques publiques, sans péréquations, égalité des tarifs, donc sans réforme profonde de la fiscalité s'appuyant notamment sur un véritable impôt progressif. Quelle part de financement des services réserver aux collectivités publiques et quelle part à l'usager ? Quelle autonomie pour les services publics vis-à-vis de la collectivité publique ?

Quels agents ?

Si l'on considère que le service public s'adresse à des usagers et non à des clients, si l'on considère que l'agent public met en œuvre l'intérêt général alors le statut de la fonction publique n'est-il pas une pré condition ? Quelle gestion ? Quelle formation ? Quels recrutements ? Quels niveaux de salaires ?

Le débat avec une salle bien remplie, 80 personnes environ, a confirmé l'attachement des citoyens aux services publics. La volonté non seulement de préserver mais aussi d'améliorer et d'étendre le champ des services publics est bien réelle. De nouvelles demandes de créations de services publics sont apparues notamment dans le secteur du logement, de la formation continue tout au long de la vie, de la petite enfance ou de l'aide aux personnes âgées.

Cette réunion publique n'est pas une fin en soi. D'autres rendez-vous non seulement nationaux comme c'est mentionné au début de l'article dans le calendrier mais aussi départementaux auront lieu à l'automne 2010. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Par ailleurs le comité national dispose d'un site Internet : www.etats-generaux-du-service-public.fr. N'hésitez pas à le consulter !

Didier JANIN

*UL CGT Charleville-Mézières, FSU08, Ligue des Droits de l'homme 08, ATTAC08, Comité de défense de l'Hôpital, de Charleville-Mézières, CGT territoriaux, NPA08, PCF, PS, PG, Europe-Écologie.

Résultats des élections départementales 2010 pour le renouvellement du CDFD

Syndicat	Unité – Action et sans tendance	École Émancipée	Bulletins blancs ou nuls	Total des voix
SNES	191	18	5	214
SNUIPP	11	55	2	68
SNEP	25	0	1	26
SNUEP	1	0	0	1
UNATOS	17	1	0	18
SNICS	1	0	0	1
SNETAP	53	2	1	56
SNESUP	2	0	0	2
SNASUB	8	1	0	9
Total des voix	309	77	9	395
Pourcentages obtenus	80,05%	19,95%		

Rapport d'activité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
322	5	68
81,52%	1,27%	17,22%

Rapport financier

POUR	CONTRE	ABSTENTION
327	1	67
82,78%	1,45%	16,96%

Répartition des 12 sièges à la proportionnelle au plus fort reste
UA et Sans Tendance obtient 10 sièges et École Émancipée 2 sièges

Composition du Bureau Exécutif Fédéral Départemental (BEFD)

Secrétaire :	Didier JANIN	SNUEP :	Frédéric RINGAUD
Trésorier :	Christian MARRY	SNUIPP :	Anne DU SOUICH
SNEP :	Benoît HUBERT	UNATOS :	Frédéric GRONOS
SNES :	Karine FUSELIER	Unité & Action :	Bertrand SÉNÉCAUT
SNASUB :	Christine BASSOUAMINA		Christian CHEVRON
SNICS :		École Émancipée :	Jean-Michel BARDEAU
			Jérôme CLAD

Composition du Conseil Délibératif Fédéral Départemental (CDFD)

12 représentants des syndicats :

SNASUB : 1	Christine BASSOUAMINA
SNEP : 1	Benoît HUBERT
SNES : 3	Aurélie CAUDRON
	Karine FUSELIER
	Oliver LEFORT
	Christian CHEVRON
SNESUP : 1	
SNETAP : 1	
SNICS : 1	
SNUEP : 1	Frédéric RINGAUD
SNUIPP : 2	Jérôme CLAD
	Anne DU SOUICH
UNATOS : 1	Frédéric GRONOS

12 représentants des tendances :

École Émancipée : 2	Jean-Michel BARDEAU
	Vincent MAHUT
Unité et Action : 10	Didier JANIN
	Serge PAGNIER
	Jean-Philippe GUÉNARD
	Chantal DUPONT
	Christian MARRY
	Véronique KARIK
	Nicolas RALLET
	Bertrand SÉNÉCAUT
	Patrice WARENNE
	Marie-Odile HENNEGUELLE

Droit de grève, Effet de la grève sur les salaires

Les personnels techniciens ouvriers et de service (TOS) dépendent pour certains de la Fonction Publique (agents de laboratoire notamment) d'État et d'autres de la Fonction Publique Territoriale. Les retenus sur salaires pour faits de grève ne sont pas comptabilisés de la même manière :

- **Services de l'État**

L'absence de service fait, ce qui est le cas lorsque l'on est en grève, pendant une fraction quelconque de la journée, donne lieu à une retenue dont le montant est égal à la fraction du traitement frappée d'indivisibilité, soit 1/30ème. La retenue est effectuée sur l'ensemble du traitement; seul le supplément familial de traitement reste versé en intégralité.

De manière générale, les avantages familiaux ainsi que les indemnités représentatives de logement ne rentrent pas dans le calcul de la retenue.

- **Collectivités territoriales ou établissements en relevant**

Conformément à une réponse apportée par le ministre de la Fonction Publique à un député (J.O. AN 26 août 1996) : « Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, ne sont applicables en matière de retenues sur rémunération pour faits de grèves, ni la règle dite du trentième indivisible dont le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 28 juillet 1987, limité le champ d'application à la fonction publique d'État, ni la loi n°82-889 du 19 octobre 1982 qui a été abrogée par la loi n°87-588 du 30 juillet 1987, à l'exception de ses dispositions concernant les entreprises, organismes et établissements chargés de la gestion d'un service public.

En conséquence, le Conseil d'État considère que, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière, il convient d'appliquer la règle résultant de la jurisprudence ministre des PTT c/Boucher (22 avril 1960) selon laquelle, en cas d'absence de service, la retenue sur la rémunération doit être strictement proportionnelle à la durée du service non fait. Cette règle est également celle en vigueur dans les entreprises relevant du code du travail. »

La retenue est effectuée sur l'ensemble du traitement; seul le supplément familial de traitement reste versé en intégralité.

UNATOS